

Axe 5

Agir en matière de santé

Le rôle provincial en matière de santé est principalement dans sa promotion et sa prévention, par la médecine scolaire, par des campagnes ciblées et par l'appui aux acteurs de terrain. Les seuls services qui dépendent directement du pouvoir provincial sont les 3 services de santé mentale. Cette législature, les actions « santé » se sont multipliées et diversifiées. Il importe de continuer dans cette voie.

Un important développement nouveau en matière de santé-environnement a été mis en place via le centre local de promotion de la santé, le SISS (Site Info Social Santé) et le nouveau service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI). Ce domaine appelle un investissement continu, avec la Région wallonne, pour collaborer à un véritable Observatoire de la santé, amplifiant les bases lancées par le SISS.

L'alimentation saine en est un des principaux objectifs, en mettre à pratique dans les cantines de tout l'enseignement provincial. Education, formation et application.

En santé mentale, le réseau a été soutenu via la Plateforme de santé mentale, les campagnes et opérations contre les assuétudes comme l'alcoolisme chez les jeunes avec les AMO et les soutiens aux projets d'insertion des patients dans le lien social comme le café social, les logements de transition (Al Lodgi) et les maisons d'accueil. Ce soutien doit se poursuivre.

Enfin, la lutte contre les inégalités sociales en matière de santé est une priorité. La dualité économique du BW défavorise l'accès aux soins pour bon nombre de citoyens de tous âges.

Nos propositions

- Environnement sain : organiser l'information des soignants et des médecins sur les pollutions intérieures et extérieures qui causent des maladies, stimuler la qualité de bien-être dans les lieux collectifs depuis la crèche. Le CLPS et le SAMI sont en contact avec les réseaux concernés dont CPAS et communes ("Ville en santé", campagne radons, etc). Le lien avec l'agriculture est direct : les « jardins partagés » et autre forme collective d'achat groupé.
Le travail de la plateforme Santé-Environnement qui accompagne le CLPS doit être suivi dans ses recommandations et utilisé comme un panel d'experts.
- Cantines provinciales : toutes les institutions scolaires provinciales doivent proposer aux élèves des menus équilibrés et diététiquement préparés. Cette adaptation demande une réorganisation du circuit de préparation et des services adéquats de chaque institution, indispensable. L'exemple de la cantine de l'IMP de Nivelles est à suivre. Un cahier de charges testé est à fournir aussi aux communes, pour faciliter la démarche et mutualiser la compétence.
- Lutte contre les assuétudes (alcool, tabac, drogues) : les actions des « jours blancs » pour les jeunes du secondaire vont dans ce sens, elles doivent être amplifiées. La campagne « Bupasbu » a été difficile à estimer, l'effort doit continuer, avec le réseau des intervenants. La Province doit en être partenaire et utiliser ses soutiens aux festivals, par exemple, pour promouvoir une consommation saine, et informer des nuisances toxicologiques.
- Le SISS : portail créé pour concrétiser la démarche de l'étude des besoins sociaux et répondre aux besoins de communication du secteur et du public en demande : à développer, mieux faire connaître et utiliser.
- En santé mentale : contribuer à donner une appartenance sociale à chacun, favoriser l'intégration des « malades mentaux » au travail (rôle du FOREM), s'engager dans une offre de soins en milieu de vie pour sortir de la stigmatisation, faire évoluer vers une autonomie de la personne en évolution.
- Aînés : soutenir la création des services à domicile pour contacts d'aides et d'appuis psychologiques face à l'isolement ; favoriser les soins à domicile avec tout un contexte disponible et adapté ; encourager concrètement les associations qui s'en chargent.